

COMPTE RENDU - CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 12 septembre 2013 à 19h00

**

Membres présents : Mmes BUTHOD-RUFFIER, FERNANDES, MASOLINI,
MM. HAPP, JUIGNÉ, PAPINAUD, TAILLEMITE, THOMAS, VANRYCKEGHEM

Membres absents : Mme CABANTOUS, Mme BEZANÇON donne pouvoir à M. PAPINAUD

Secrétaire de séance : Mme FERNANDES

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Accepte d'adhérer au Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable Sens Nord Est, pour assurer la continuité de la desserte en eau potable des hameaux : La Bardoue, Bel Air et Chaume-Rougeat. M. le Maire est autorisé à signer une convention de régularisation administrative.
- Arrête le choix des entreprises retenues pour l'exécution des 10 lots de l'opération Cœur de Village, au montant de 679 075.07 € ht. auxquels s'ajoutent la maîtrise d'œuvre et la mission de coordination SPS, portant le total de l'opération à la somme de 740 ,173.35 € ht. Le plan de financement est actualisé comme suit :
 - Conseil Régional de Bourgogne 30 % : 222 052.09 €
 - Conseil Général de l'Yonne : 62 044.50 €
 - Subvention parlementaire : 3 000.00 €
 - Part communale financée par l'emprunt : 453 000.00 €
 - Autofinancement : 77.06 €
- Maintient à l'unanimité les tarifs de cantine et garderie pour l'année scolaire 2013/2014 qui restent fixés ainsi :
 - Repas : 3.30 € (*et 4.80 € pour ceux qui bénéficient d'une dérogation à la carte scolaire*)
 - Garderie avant 8 heures : 2.03 €
 - Garderie après 8 heures : 1.34 €
 - Garderie du soir : 1.34 € de l'heure
 - Garderie midi avec repas : 2.03 €
 - Garderie midi sans repas : 0.70 €
- Arrête le montant de la participation sollicitée à la commune des Clérimois à 50 € par élève, pour l'accueil de ses élèves de 3 à 5 ans à l'école maternelle de Fontaine, durant l'année scolaire 2012/2013, correspondant aux frais de fournitures scolaires uniquement. Une participation calculée au coût réel est également sollicitée pour les frais de transport et d'organisation des activités scolaires (piscine, voyages, etc...) qui s'élève à 317.91 € pour 7 élèves présents.
- Pour répondre à une demande de M. Alain Chauvet de Fontaine-la-Gaillarde, autorise le Maire à signer une convention de mise à disposition gracieuse de 2 petites parcelles de terrain lieudit « Le Haut de la montagne », pour en faire un potager destiné aux besoins à sa famille. Ces parcelles en friche depuis plusieurs années, retrouveront ainsi un entretien régulier.
- Décide de procéder à des travaux d'assainissement pluvial Rue de la Maugarnie, pour pallier les phénomènes d'inondations survenues lors des forts orages du mois de juin. Un devis est présenté pour la somme de 18 705.22 € ht. Des interventions à l'initiative des particuliers dans leur propriété, seront également nécessaires pour faire valoir toute l'efficacité de l'intervention communale.
- Etudie un devis établi à la demande du football club de Fontaine, pour éclairer le terrain d'entraînement du fond, moyennant la somme de 1 740 € ht. Le conseil n'est pas opposé.
- Questions diverses :
 - Un panneau reproduisant le plan du bourg est toujours en instance. Le Maire invite à nouveau les élus à voir un exemplaire du même type à Villiers-Louis.
 - Plusieurs panneaux de rue seront remplacés pour la somme de 200 € ht environ
 - Un problème de stationnement gênant est régulièrement relevé dans la Rue Marteau, par la société de collecte des déchets ménagers. Il empêche l'exécution correcte du service. La prochaine fois, les services de gendarmerie seront appelés pour verbaliser.
 - Le défaut de visibilité au carrefour de la Rue du Château Luisant avec la Grande Rue est débattu. Il est difficile d'y apporter une solution compte tenu du peu d'espace disponible sur le trottoir. Cette situation reste à étudier.
 - Le busage du fossé Rue de la Chatière sera prolongé à la demande de Mme TEXIER, Sous réserve de la participation financière, à hauteur du pourcentage appliqué pour sa PVR.
 - Selon l'agence territoriale routière, les panneaux « ALERTE METEO » fixés sur les panneaux d'agglomération ne sont pas réglementaires. Prévoir de nouveaux supports.

- La Communauté de Communes du Sénonais organisera une réunion publique d'information le vendredi 18 octobre 2013 à 19h00 à Fontaine-la-Gaillarde.
- Des ambassadeurs de tris de la CCS tiendront 2 permanences en novembre, pour distribuer des sacs destinés au tri sélectif et diffuser les nouvelles consignes d'usage.
- Les travaux d'enfouissement électriques Grande Rue / Rue du Moulin sont pratiquement terminés. France Télécom n'interviendra que l'an prochain par défaut de crédits.
- Les travaux d'isolation et de remplacement des radiateurs dans la salle communale, ont été réalisés cet été.
- M. GESSERAND a présenté un devis s'élevant à la somme de 3 212 € ht, pour le remplacement de 5 paires de volets au presbytère. Ces travaux sont indispensables.
- Le club « La Gaillarde » demande des barreaux de protection aux fenêtres de son local Rue Gaston Corgibet.
- L'école doit être équipée des drapeaux français et européen, avec devise de la république et texte des droits de l'homme et du citoyen, ainsi que de la charte de la laïcité. Effectuer des comparatifs de prix.
- Le préfet a relancé la collectivité sur l'obligation de disposer l'un Service Public d'Assainissement non Collectif (SPANC). Le conseil compte sur la CCS, pour assurer cette compétence.
- M. Hennequin remercie les élus présents sous son mandat, qui ont permis l'aboutissement de l'opération « Cœur de Village », à sa plus grande satisfaction.
- Mme Masolini sollicite la mise en place d'une signalisation adaptée Rue du Bief, afin que les véhicules puissent libre circuler. Elle signale par ailleurs que la plupart des trottoirs sont occupés par des véhicules, qui empêchent le passage des piétons et des landaus.

FONTAINE-LA-GAILLARDE, le 18/10/2013
Le Maire, Jack JUIGNÉ :

